

DFD-YD/ETD (2025)127

Strasbourg, 2 juillet 2025



## REPÈRES

### Stage de formation régionale sur l'éducation aux droits humains avec les jeunes 2025

20-24 octobre 2025 (jours de travail)  
Centre européen de la jeunesse de Strasbourg

## Appel à candidatures

Date limite de dépôt des candidatures :  
11 août 2025 (23h59 CET)

Cette formation est une collaboration entre [le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe](#), [la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative \(DJEPVA\)](#) au sein du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative de la République Française et [l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix](#).

## CONTEXTE

Le **Programme de l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes** du Service jeunesse du Conseil de l'Europe a pour objectif d'intégrer l'éducation aux droits humains dans les politiques et les pratiques de l'éducation sous toutes ses formes – formelle et non formelle. Il s'inscrit dans une démarche plus large de promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : **droits humains, démocratie et État de droit**.

Dans le cadre de ce programme, l'éducation aux droits humains comprend trois dimensions fondamentales :

- l'apprentissage **au sujet** des droits de l'homme : la connaissance des droits humains, ce qu'ils sont et comment ils sont garantis et protégés ;
- l'apprentissage **par** les droits humains : le *contexte* et la *manière* dont l'éducation aux droits humains est organisée et dispensée doivent refléter les valeurs des droits humains (par exemple, la participation, la liberté de pensée et d'expression, etc.) et le *processus* qui entre en jeu est aussi important que l'apprentissage proprement dit et en fait même partie intégrante ;
- l'apprentissage **pour** les droits humains : le développement des capacités, attitudes et valeurs permettant aux apprenant·es d'appliquer les valeurs des droits humains dans leur vie et d'agir, seul·es ou avec d'autres, pour promouvoir et défendre ces droits.

L'outil pédagogique central de ce programme est le manuel **REPÈRES**, publié en 2002 et révisé en 2012, qui sert de guide pratique pour des activités éducatives liées aux droits humains et menées par une grande diversité d'organisations et d'éducateurs et éducatrices.

Depuis l'adoption de la **Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme** en 2010, les États membres sont invités à garantir une éducation de qualité dans ce domaine pour tous les citoyens et citoyennes. La Charte établit un cadre de principes et d'objectifs à appliquer au niveau des politiques, des lois et des pratiques, notamment au niveau local et régional.

Le programme fait partie de l'initiative **Jeunesse pour la démocratie** et occupe une place centrale dans la **Stratégie 2030 du secteur jeunesse**. Il se structure autour de plusieurs axes principaux :

- **diffusion et mise à jour des ressources pédagogiques** comme REPÈRES ;
- **reconnaissance de l'apprentissage non formel** dans l'éducation aux droits humains ;
- **renforcement des réseaux de formateurs et formatrices et multiplicateurs et multiplicatrices**, et soutien à leur formation de qualité ;
- **organisation de formations nationales et régionales**, essentielles à la diffusion des normes et approches pédagogiques.

Ces formations, notamment celles basées sur REPÈRES, permettent de former des spécialistes capables de transmettre les principes de l'éducation aux droits humains aux niveaux local, national et international, tout en assurant la pérennité et la qualité de ces actions éducatives.

Cette formation est une collaboration entre [le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative \(DJEPVA\)](#) Au sein du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative de la République Française et [l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix](#).

## REPÈRES 2025

Cette formation vise à soutenir l'offre, la qualité et la durabilité de l'éducation aux droits humains avec les jeunes dans les communautés et régions francophones, en développant les compétences des multiplicateurs et multiplicatrices dans le cadre d'activités et de projets locaux, nationaux ou internationaux, sur la base du manuel REPÈRES ; ce faisant, elle favorisera aussi la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. En outre, les résultats de cette formation seront pris en compte lors du Forum des droits humains qui se tiendra en décembre 2025 à Budapest.

Objectifs :

- renforcer chez les participant·es la compréhension des concepts clés des droits humains et de l'éducation aux droits humains, et la capacité à les mettre en pratique avec les jeunes ;
- développer les compétences, les aptitudes et les attitudes dont ont besoin les multiplicateurs et multiplicatrices et les défenseur·es qui œuvrent pour l'éducation aux droits humains dans des contextes d'apprentissage non formel ;
- familiariser les participant·es avec les approches de REPÈRES et avec la manière de les utiliser au mieux et de les adapter aux réalités et aux contextes locaux, tant pour la défense que pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes ;
- analyser les évolutions et tendances actuelles en matière d'éducation aux droits humains et favoriser la solidarité pour l'éducation aux droits humains ;
- mettre en réseau les participant·es et leurs organismes et les associer aux priorités du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe en matière d'éducation aux droits humains.

## Compétences à développer dans le cadre de la formation

Le contenu et la méthodologie de la formation sont conçus de manière à ce que les participant·es puissent développer les principales compétences nécessaires aux multiplicateurs et multiplicatrices pour l'éducation aux droits humains avec les jeunes.

La liste des compétences ci-dessous servira de référence pour la planification et le suivi de l'apprentissage dans le cadre de la formation :

1. Appropriation des principaux instruments de protection et de promotion des droits humains et capacité à les mettre en relation avec la vie des jeunes ;
2. Capacité à présenter et défendre de manière crédible l'éducation aux droits humains en tant que concept éducatif et nécessité sociale, et à collaborer avec les parties prenantes concernées grâce à la promotion de l'éducation aux droits humains au niveau national et local ;
3. Capacité à comprendre les besoins et aspirations des jeunes en matière d'éducation aux droits humains, à y répondre et à les mettre en relation avec les politiques et les programmes de jeunesse ;
4. Capacité à faciliter les processus d'apprentissage dans l'éducation non formelle sur la base du manuel REPÈRES ;
5. Capacité à reconnaître le cadre de valeurs des droits humains et à le traduire en actions personnelles, sociales et professionnelles.

## Méthodologie et structure de la formation

La formation doit permettre aux participant·es d'expérimenter et des concepts centraux et des activités de l'éducation aux droits humains et d'y réfléchir, sur la base de méthodes d'apprentissage par l'expérience. En outre, elle est conçue comme une situation d'apprentissage mutuel, où les participant·es peuvent comparer leurs conceptions de la formation et de l'éducation aux droits humains, en Europe et au-delà, par le dialogue interculturel et dans un environnement interculturel ; elle permettra aussi d'apprendre en utilisant le manuel REPÈRES.

L'équipe de formateurs et formatrices et les participant·es travailleront ensemble, en présentiel, dans un environnement interculturel où un travail de groupe intensif soutiendra l'apprentissage individuel. Les participant·es expérimenteront et exploreront les activités et les approches de REPÈRES comme point de départ d'un apprentissage plus approfondi dans le domaine de l'éducation aux droits humains. La formation est aussi conçue de manière à ce que les participant·es mettent en pratique ce qu'ils et elles ont appris en concevant et en réalisant un projet ou une initiative d'éducation aux droits humains après la formation.

### **Profil des participant·es**

La formation est conçue pour les personnes suivantes dans les communautés et régions francophones qui pratiquent l'éducation aux droits humains :

- des animateurs ou animatrices de jeunesse ou des facilitateurs ou facilitatrices qui contribuent à l'éducation aux droits humains dans le cadre de l'animation socio-éducative ou qui travaillent dans des ONG concernées par l'éducation aux droits humains ;
- des travailleurs ou travailleuses de jeunesse, salariés ou bénévoles, des militant·es des droits humains ou des bénévoles expérimentés, désireux de jouer le rôle de multiplicateur ou multiplicatrice de l'éducation aux droits humains auprès des jeunes au niveau local, national ou international ;
- d'autres professionnel·les, étudiant·es ou expert·es dans le domaine de l'éducation intéressés par l'introduction de méthodologies d'apprentissage non formel dans les activités d'éducation aux droits humains avec les jeunes.

Tous les participant·es doivent :

- être capables de travailler en français ;
- s'engager à participer à la formation pendant toute sa durée ;
- résider dans l'un des pays membres du Conseil de l'Europe et représenter une communauté francophone et/ou résider dans un pays francophone d'un autre continent non membre du Conseil de l'Europe ;
- être soutenus par une organisation ou une institution (ONG, institut d'éducation, autre organisme) au sein de laquelle ils ou elles peuvent agir en tant que multiplicateur ou multiplicatrice de l'éducation aux droits humains ;
- avoir une expérience de la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes ;
- être motivés pour partager leurs expériences avec les autres participant·es et pour développer leurs compétences en matière d'éducation aux droits humains ;
- vouloir et pouvoir concevoir et mettre en œuvre un projet d'éducation aux droits humains avec des jeunes à la suite de la formation :
  - par exemple, des formations nationales sur l'éducation aux droits humains, la traduction et la diffusion de REPÈRES, ou des projets de sensibilisation à l'éducation aux droits humains.

Le Conseil de l'Europe encourage à se porter candidate toute personne répondant aux critères d'éligibilité, sans distinction de situation maritale ou parentale, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine ethnique ou sociale, de religion ou de convictions.

## Candidatures et sélection des participant·es

L'ensemble des candidat·es doivent postuler en ligne, à l'adresse suivante :  
<https://forms.office.com/e/Lcb8TeaGqC>

Toute candidature doit être accompagnée d'une lettre de recommandation d'un organisme qui propose le ou la candidate, et être déposée sur la plateforme.

Dans la lettre, l'organisme doit indiquer clairement pourquoi elle juge le ou la candidate apte à suivre la formation, en quoi la participation du ou de la candidate aidera à la multiplication de l'éducation aux droits humains et / ou à l'organisme, et qu'elle est prête à soutenir le ou la candidate dans la réalisation d'un projet ou d'une activité d'éducation aux droits humains après la formation.

Si une même organisme présente plusieurs candidatures, elle doit les classer par ordre de priorité dans la lettre de recommandation.

Le Conseil de l'Europe sélectionnera 25-30 participant·es au maximum parmi les candidat·es correspondant au profil ci-dessus. Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de respecter les priorités des organisations, mais aussi d'assurer un équilibre entre les genres, les régions géographiques, les types d'expériences, les contextes culturels et les organisations, institutions et projets. Une liste d'attente pourra être établie.

Les personnes qui auront postulé sauront au plus tard le **15<sup>er</sup> septembre 2025** si leur candidature a été retenue, si elles sont inscrites sur la liste d'attente ou si leur candidature a été rejetée.

Le formulaire de candidature complet, accompagné de la lettre de recommandation de l'organisation présentant la candidature, doit être soumis par [youth.hre@coe.int](mailto:youth.hre@coe.int) **avant le 11 août 2025, 23h59 (CET)**, en indiquant le nom de la personne soumise.

## Aspects pratiques et financiers

### Frais de transport

Les frais de transport et de visa occasionnés par la participation à la formation à Strasbourg seront remboursés conformément aux règles du Conseil de l'Europe. Seules pourront être remboursées les personnes qui suivront la formation dans son intégralité.

### Hébergement

L'hébergement et les repas seront assurés par le Centre européen de la jeunesse de Strasbourg et pris en charge par le Conseil de l'Europe. Le Centre européen de la jeunesse est accessible aux personnes en situation de handicap et peut prendre des mesures pour répondre aux besoins des participant·es à cet égard. Veuillez donner les informations nécessaires dans votre formulaire de candidature.

### Frais d'inscription

Chaque participant·e doit payer des frais d'inscription, d'un montant de **60 euros**. Ce montant sera déduit du montant à rembourser pour les frais de voyage ou devra être payé sur place,

au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg, au cours de la formation.

### Langues de travail

Le français sera la langue de travail de la formation. Les participant·es doivent pouvoir s'exprimer de manière autonome en français.

### Pour en savoir plus

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, à l'adresse suivante : [eyc.programme@coe.int](mailto:eyc.programme@coe.int)

**DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES : 11 AOÛT 2025, 23h59 (CET)**

<https://forms.office.com/e/Lcb8TeaGqC>